

## **CONSEIL D'ÉCOLE DU 13 JUIN 2022**

### **Présents :**

**M Bouillaguet** : directeur

**M Longy** : maire de Naves

**Mme Heiderich** : déléguée aux affaires scolaires

**Mmes Clarissou, Combes, Larnaudie, Lafond, Soularue, Billard, Van** : enseignantes

**Mmes Arvis, Bétaillouloux, Chèze, Durand, Merpillat, Peronne, MM Bachellerie, Immerdorf** :  
parents d'élèves

**M Lacroix** : DDEN

Absents excusés : Mme Bernical, Mme Gauthier, Mme Sousa Domingos, M Merckx, Mme Bouillaguet

La séance est ouverte à 18h15. Mme Peronne et Mme Clarissou sont secrétaires de séance.

En préambule, M Bouillaguet remercie les personnes bénévoles qui ont accompagné cette année et qui le feront lors des différentes sorties à venir, la mairie de Naves et ses agents pour leur aide tout au long de l'année, l'association des parents d'élèves pour son implication auprès des élèves.

### **I. Prévision d'effectifs à la rentrée 2022**

Effectif actuel des huit classes : 184 élèves ainsi répartis :

Effectif maternelle : 61

Effectif élémentaire : 123

Prévision pour la rentrée 2022-2023 : 164 élèves dont 47 maternelles et 117 élémentaires.

|                |   |       |
|----------------|---|-------|
| 47 maternelles | } | 0 TPS |
|                |   | 12 PS |
|                |   | 13 MS |
|                |   | 22 GS |

|                  |   |        |
|------------------|---|--------|
| 117 élémentaires | } | 23 CP  |
|                  |   | 21 CE1 |
|                  |   | 27 CE2 |
|                  |   | 25 CM1 |
|                  |   | 21 CM2 |

2 élèves sont inscrits pour effectuer leur rentrée en janvier en TPS.

### **II. Changement dans l'équipe éducative**

Départs :

M Bouillaguet Franck (directeur + classe de CE1).

Mme Bernical Carole (Titulaire remplaçante rattachée à l'école et assurant la décharge de direction pour 2021-2022)

Arrivée : Mme Rosa Isabelle (directrice + classe de CE1).

### **III. Fournitures scolaires**

À partir du CP, une liste de fournitures scolaires est demandée. Elle est conforme à la circulaire n° 2017-080 du 28-4-2017 et comprend :

- Ciseaux à bouts ronds.
- Taille-crayon avec réservoir.
- Ardoise avec feutres
- Colle bâton
- Cahier de texte (sauf CP). A noter qu'un agenda sera offert par la ligue contre le cancer aux futurs CM2.
- Stylos (stylo bleu, rouge, vert, noir)
- Crayons à papier
- 2 surligneurs
- Crayons et feutres de couleur
- Une règle plate en plastique
- Une équerre en plastique
- Classeurs (CM2)

Les classeurs, cahiers, feuilles seront fournis par l'école. Une liste de fournitures pour chaque classe sera distribuée, mise en ligne sur le blog et affichée devant l'école.

### **IV. Bilan comptable au 13 juin 2022**

La coopérative scolaire est gérée par un enseignant et vise à améliorer le cadre scolaire et les conditions de travail et de vie des élèves dans l'école.

Elle finance des activités communes : sorties, abonnements, spectacles, cinéma etc. La coopérative scolaire ne se substitue pas aux communes et ne peut servir à financer ni l'entretien ni le fonctionnement de l'école.

Elle n'est pas habilitée à gérer des fonds publics et ses ressources proviennent de dons, subventions, cotisations et du produit des fêtes.

La coopérative scolaire est affiliée à la section départementale de l'office central de coopération à l'école (O.C.C.E.) qui contrôle ses comptes.

En début d'année le solde était de 3 333,54 €.

Le total des dépenses s'élève à 4 951,97 €.

Il comprend l'achat d'objets à céder (calendriers) (18 €), les assurances (46,75 €), les activités éducatives (spectacles, adhésion USEP) (3 992,83 €), la cotisation OCCE (374 €), d'autres dépenses diverses (520,39 €).

Les recettes s'élèvent à 3 513,30 €.

Elles comprennent la vente d'objets (1 413,30 €), les participations des familles (2 100 €).

Il reste à ce jour 1 894,87 €.

### **V. Activités du dernier trimestre.**

a) De l'école

- école et cinéma : Le dirigeable volé, Petites Z'escapades, Kirikou
- voyage scolaire à Bugeat (classe de CM1 - CM2)
- prix de l'album jeunesse (maternelle + CP)
- 2 spectacles (Isabelle Besse, Stéphane Antoine Quiévreux) + 1 spectacle Coquelicot (offert par la mairie) en maternelle
- Dans le cadre de la foire du livre et en partenariat avec l'association Rencontre et dédicaces ainsi que la librairie Chantepages, rencontre avec Sébastien Chebret (maternelle + CP), Eric Sanvoisin (CE1 à CM2) et Marc Pouyet (toute l'école)

- sortie à Gramat (maternelle)
- sortie Archéosite des Fieux (CP + CE1)
- sortie au château des Milandes (CE2 à CM2)
- Venue en CE2 de M Bouillon Baker
- Opération un livre pour les vacances en CM2 (recueil de fables de La Fontaine)
- Visite du collège Clémenceau pour les CM2
- Permis piéton en classe de CE2

b) De l'association USEP

- rencontre danses traditionnelles (GS) (CM1 / CM2 annulée)
- rencontre orientation et jeux traditionnels à Seilhac (CE1) annulée
- journée orientation à Sédières (CE1, CM1, CM2)
- p'tit tour USEP autour de Naves (toute l'école)
- rencontre de secteur autour des activités athlétiques (CP à CM2 au stade de Naves)
- cycle basket avec intervenant (CM2)
- fête du sport (CE2 à CM2)

## VI. Questions diverses.

- Point sur le comportement d'un enfant en classe de CP.

Un point a été fait avec l'inspecteur en janvier. Un traitement a été mis en place. La situation s'est améliorée, mais elle reste très compliquée. Suite à de nombreuses réunions, une orientation a été demandée et est en attente.

Un mail a été envoyé aux parents de l'élève concerné pour les informer qu'en cas de nouvel incident, il serait exclu définitivement de la cantine

Est-ce que le cahier de comportement hors temps scolaire est encore tenu ? La mairie n'est pas en mesure de répondre.

- Election des parents d'élèves :

Elles auront lieu au mois d'octobre.

L'arrêté du 19 août 2019 modifiant l'article 1 de l'arrêté du 13 mai 1985, introduit la possibilité du vote exclusivement par correspondance par décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. Le vote aura lieu exclusivement par correspondance à l'aide du matériel fourni. Il n'y aura pas de tenue de bureau de vote.

Cette proposition est acceptée par tous les membres du conseil d'école.

- Fête de l'école. Elle aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet dans le parc à 17h.

Les maîtresses organisent la partie spectacle.

L'APE fait appel à un DJ (y compris pour la sonorisation du spectacle de fin d'année).

Pour le repas, des pizzas pourront être commandées pour être consommées sur place (ou à domicile).

- Utilisation des boîtes mails professionnelles seulement lors du COVID.

Ces boîtes mails ont été utilisées en période de COVID pour envoyer du travail. En revanche, tout ce qui concerne les mails d'absence (et autre) des enfants doit se faire via le cahier de liaison.

- Le salarié placé en en arrêt de travail pour cause de maladie d'origine professionnelle, non professionnelle ou d'accident du travail, doit s'abstenir d'exercer toute activité non autorisée par le médecin.

Un enseignant en arrêt maladie n'est pas tenu d'envoyer du travail aux élèves, même s'il n'est pas remplacé.

- Piscine :

Dès la rentrée de septembre 2022 (à compter du lundi 12) l'organisation concernant la fréquentation du centre aquarécréatif de Tulle va être profondément modifiée. Afin de mettre en œuvre la nouvelle circulaire du 22 mars 2022 concernant l'apprentissage de la natation en milieu scolaire, les modules des séances seront organisés à raison d'une séance par jour (4 séances/semaine) pendant 2 semaines (dit "apprentissage massé" soit 8 séances au total) et ceci pour tous les niveaux de classes (de la GS au CM2) La durée (45 min dans l'eau) restera inchangée.

- L'APE propose de participer financièrement aux voyages scolaires des CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.
- Au sujet de l'inauguration de la place Joséphine BAKER, la classe de CM2 de Nadine VAN n'a pas été citée malgré son investissement dans le projet.
- La classe de CP sera prête pour la rentrée 2022. En revanche les travaux du monte-charge ont pris du retard et ne seront pas terminés à la rentrée 2022.
- Pour le moment l'ordre des travaux restant à réaliser dans l'école n'est pas encore déterminé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

À Naves le 13 juin 2022

La représentante des parents d'élèves

Le directeur



Mme Péronne

F. Bouillaguet